

(A)

(N° 160.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Nicolas-François-Louis - Désiré-Joseph Lamborelle, caporal-fourrier au 3^e régiment de ligne.

(Voir le N° 107 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas-François-Louis-Désiré-Joseph Lamborelle a adressé une pétition à la Chambre des Représentants pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Il est né à Maestricht, le 25 février 1824, de parents belges ; son père est lieutenant-colonel en retraite.

En 1840, le pétitionnaire s'est engagé dans le 2^e régiment de lanciers, qu'il quitta sans autorisation en 1841, lorsqu'il n'était âgé que de 17 ans, pour prendre service en France, dans le 1^{er} régiment de la légion étrangère.

Il a fait la guerre en Afrique jusqu'en 1846, époque où il fut honorablement congédié.

Il rentra aussitôt dans sa patrie où il avait perdu l'indigénat, et se présenta volontairement devant le Conseil de guerre qui le condamna à quinze jours de prison et à la privation de sa cocarde pendant six mois. Le 26 août 1846, il lui a été fait remise, par arrêté royal, des conséquences de sa condamnation. Il est aujourd'hui sergent au 3^e régiment de ligne. Ses chefs rendent un très-bon témoignage de sa conduite.

Sa demande a été prise en considération, dans la Chambre des Représentants, par 39 suffrages contre 22.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.